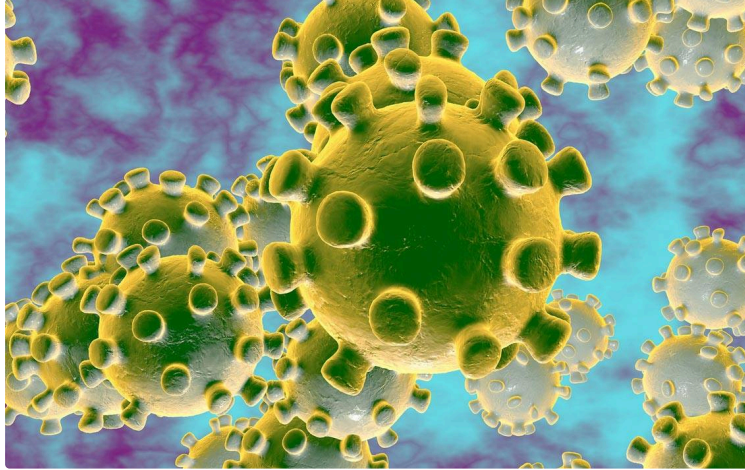


Coronavirus : l'ARS fait le point en Occitanie, ce dimanche 3 mai


Le Gers, la Loire-Atlantique et la Mayenne passent de l'orange au vert grâce à une baisse de la circulation active du virus



Coronavirus : l'ARS fait le point en Occitanie, ce dimanche 3 mai

Dans ce bulletin récapitulatif n°56, l'Agence régionale de santé recense, ce soir, un total de 7 023 tests positifs Covid-19 dans notre région, 607 hospitalisations en cours (dont 132 en réanimation) et 412 décès en établissements de santé. À ce jour, 2 211 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage en établissement hospitalier.

Dans le Gers, le nombre d'hospitalisations en cours passe à 28 au lieu de 27 hier.



Bulletin d'information COVID-19 RESTEZ CHEZ VOUS # 56

Ces informations sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide de la situation sanitaire

Dimanche 3 mai 2020 à 18h

7 023
TESTS POSITIFS EN OCCITANIE

- 607 hospitalisations en cours, dont 132 en réanimation
- 2 211 retours à domicile
- 412 décès à l'hôpital

Surveillance sanitaire
Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

24/24

Consultez :

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé...

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter : @gouvernementFR @MinSoliSante @AlerteSanitaire @ARS_OC

PRATIQUE

EHPAD
Le dépistage en EHPAD se poursuit en Occitanie ; dès qu'un cas est confirmé, des professionnels de proximité sont mobilisés pour réaliser un dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel.
> Voir le communiqué

Arrêts de travail
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur www.ameli.fr

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

